

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LA VISITATION-DE-L'ÎLE-DUPAS

RÈGLEMENT NUMÉRO 292-2020

Règlement concernant la modalité de publication des avis publics

CONSIDÉRANT QU' une municipalité peut, en vertu des articles 433.1 à 433.4 du Code municipal du Québec, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné à la séance du 3 février 2020;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été dûment présenté et déposé à la séance du 3 février 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

IL EST PROPOSÉ Monsieur Simon Deguise, **APPUYÉ PAR** Monsieur Alain Goyette et résolu unanimement par les membres présents du Conseil municipal, incluant le vote du maire de la municipalité, que le Conseil municipal, agissant à l'égard de son territoire, décrète, ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit ;

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Objet

Le règlement a pour but de permettre à l'ensemble de la population de prendre, en tout temps, connaissance des avis publics émis par la municipalité, rendant ces derniers plus accessibles.

3. Avis publics assujettis

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlements régissant la Municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas.

4. Modalité de publication et affichage

Les avis publics visés à l'article sont à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, uniquement publiés sur le site internet de la municipalité et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville.

5. Préséance

Le présent règlement a préséance sur l'article 431 du Code municipal du Québec.

6. Modification

Le présent règlement ne peut être abrogé, mais il peut être modifié par un autre règlement.

7. Entrée en vigueur et publication

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à La Visitation-de-L'Île-Dupas, ce 2 mars 2020

Marie-Pier Aubuchon, Mairesse

Julie Simard, B.A.A, D.M.A.,
Directrice Générale et secrétaire-
trésorière

Avis motion : 3 février 2020
Dépôt projet : 3 février 2020
Adoption du règlement: 2 mars 2020
Avis public d'adoption : 3 mars 2020